



COMMUNE DE CARLENCAS ET LEVAS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Carlenças et Levas se sont réunis en session ordinaire à 18h30 à la mairie de Carlenças, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 23 septembre 2024, conformément à l'article L2121.10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, RADURIAU Linda, 3^e adjointe, ARNAUD Emilie
Ms. POUJOL Cédric, 1^{er} adjoint, ALZIEU Marc, 2^e adjoint, BOUCHET Joël, FIGAROL Gérard

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. GIMENO Michel représenté par Mme RADURIAU Linda

ÉTAIT ABSENT NON-REPRÉSENTÉ :

M. MITTENAERE Johnny

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L2121.15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame RADURIAU Linda est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 27 MAI 2024

Le compte rendu du 27 mai 2024 est voté et approuvé à l'unanimité. Madame le Maire fait procéder à la signature du registre par Mme La secrétaire de séance.

Approuvé à l'unanimité

2. CHEMINS RURAUX ET COMMUNAUX

Les services de Hérault Ingénierie se déplaceront sur la commune courant octobre/novembre pour continuer le recensement des chemins ruraux et communaux. Cette étude aura été retardée du fait de leur calendrier très chargé.

Les délibérations se prendront dès lors que l'expertise prendra fin.

3. HERAULT ENERGIE

Les services de Hérault Energie nous proposent d'adhérer au nouveau groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Cette adhésion permettra à la commune d'être accompagné et d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des prix plus intéressants dans les futurs projets de marchés.

Approuvé à l'unanimité

4. FINANCES

La commune doit effectuer une décision modificative de son budget annexe eau & assainissement afin d'assurer le bon ordonnancement des finances jusqu'à la fin de l'exercice en cours.

Désignation	Mouvement	Valeur (en €)
Dépense de fonctionnement	Mandat au c/6811-042	23 316,50
Recette d'investissement	Titre au c/2813-040	6 368,05
Recette d'investissement	Titre au c/28156-040	2 436,75
Recette d'investissement	Titre au c/28158-040	14 511,70

Approuvé à l'unanimité

La Commune va solliciter l'utilisation du fond de concours de la Communauté de Communes pour plusieurs projets à venir :

- Vase d'expansion : 2 674€uros HT
 - o Subvention demandée : 1 337€ HT
 - o Part communale : 1 337€ HT

Approuvé à l'unanimité

- Réfection du tableau d'Auguste COT : 5 800€uros HT
 - o Subvention demandée : 2 900€ HT
 - o Part communale : 2 900€ HT

Il n'y a pas de TVA applicable.

La restauration est terminée et le tableau a été déposé à l'espace d'arts de Bédarieux pour l'exposition d'Auguste COT qui aura lieu en fin d'année jusqu'en janvier 2025.

Approuvé à l'unanimité

5. EMPLOYES COMMUNAUX

Le contrat du secrétaire de mairie, recruté à la suite de l'absence prolongée pour maladie du titulaire du poste, arrivant à son terme au 30 septembre, le Conseil a proposé un renouvellement de contrat, le poste de secrétaire de mairie ayant besoin de personnel à jour des dernières normes législatives.

***Approuvé à la majorité
7 VOIX pour / 1 VOIX contre***

Suite à une demande de participation à la mutuelle d'un agent, le Conseil Municipal a acté une prise en charge à hauteur de 30% des dépenses, soit 56.82€ par mois.

Approuvé à l'unanimité

M. BOUCHET Joël a quitté la séance à 19h15.

6. DIVERS

La société CMSE, qui possède une convention avec la commune pour l'utilisation de la carrière de dolomie a changé de dénomination pour devenir CMGO (Carrières et Matériaux du Grand Ouest). La convention qui lie l'entreprise avec la commune reste inchangée.

La campagne de distribution des mousseurs (ou économiseurs d'eau) continue. La mairie invite tout habitant n'ayant pas déjà récupéré son kit à venir le chercher en mairie aux heures d'ouverture avant le 31/10/2024. Le reliquat sera restitué à la Communauté de Communes après 4 mois de mise à disposition.

La compétence des poubelles a été transférée à la Communauté de Communes. Nous savons qu'un pôle, situé Place des écoles, se retrouve régulièrement trop plein. Des cartons entiers, des bouteilles, ont été retrouvés dans les poubelles, expliquant en partie le surplus. Plusieurs courriers d'administrés ont été envoyés au service en charge à la Communauté de Communes ainsi que des demandes officielles émanant du Conseil Municipal. Le problème perdure encore malgré tout. Nous invitons les administrés dépendant de ce pôle à faire preuve de civisme, de bon sens et de retenue.

M. FIGAROL Gérard a quitté la séance à 19h40.

Le prestataire ECOGOM, en charge du futur parc de jeux pour les enfants nous a envoyé le planning des travaux. Ceux-ci commenceront le 7 octobre 2024. Pendant toute la durée des travaux, le stationnement sur les places devant la mairie sera interdit.

La société Assainissement34 a été sollicitée pour venir faire l'entretien de la bache à eau et du réservoir. Les travaux sont à venir.

Des administrés ont souhaité l'ouverture d'un espace de partage. Celui-ci verra le jour lorsque des bénévoles sérieux se présenteront avec une organisation solide et des projets concrets. L'ancienne école avait déjà proposé comme lieu d'accueil et le résultat a été négatif.

Depuis 4 ans, la commune a mis à disposition un terrain situé Route des fontaines pour permettre aux enfants d'avoir un espace de jeux plus sécurisé. Il avait été proposé aux enfants de participer à la mise en état du terrain mais aucune suite n'a pu être donnée.

Une réunion d'information avec Messieurs le préfet et le président du Département a montré que la taxation des piscines était pour l'instant en suspens au niveau préfectoral.

Concernant l'interdiction des permis de construire, la Commune n'est pas la seule habilitée à décider. Le Conseil émet un avis qui est ensuite discuté par les services instructeurs.

Les tarifs de l'eau sont revus chaque année. En 2026, le transfert de la compétence de l'eau à la Communauté de Communes indexera les prix sur l'ensemble de Grand Orb. Une augmentation sera à prévoir pour les consommateurs.

Les travaux pour approfondir le captage sont impossibles sans remettre en cause la totalité de la structure. Cependant, le bon sens commun ne coûte pas cher. Economiser l'eau est primordial.

Concernant la vie associative du village et les animations en lien, le Conseil est ouvert à toutes les bonnes volontés. Le bénévolat nécessaire à ces animations manque.

Le revêtement de la place St Martin est à l'étude pour un projet avant la fin du mandat. Le dossier sera appuyé par le CAUE et le service de Hérault Ingénierie. Cependant le président du Département a alerté sur les levées de fonds de subventions de plus en plus compliquées pour appuyer les communes dans leurs travaux de grande ampleur.

Il a été jugé que les travaux liés à l'eau étaient prioritaires par rapport à ceux de la place.

Concernant la fibre, Mme le Maire lors d'une réunion, la semaine dernière, a fait remonter encore une fois, le fait que certaines installations n'étaient non seulement pas esthétiques mais peut être insécurisées. La réponse faite « c'est du verre cela ne risque rien ». La commune ne restera pas sur cette réponse.

L'atelier du pain a rencontré un vif succès. Chaque participant a pu repartir avec son propre pain. La bonne ambiance a été au rendez-vous dans cet événement mélangeant toutes les catégories d'âges.

Monsieur HALLEUX est venu nous présenter le dernier guide géologique où l'on parle de CARLENCAS sur une quarantaine de pages, document très intéressant. Il est possible de le retrouver en librairie (OMNISCIENCE Guide Géologique Hérault).

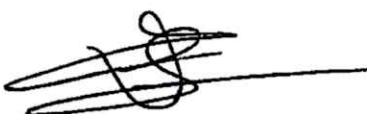
Mme le Maire annonce la levée de séance à 20h25.

Il est rappelé :

- Les économiseurs d'eau sont disponibles en mairie pour les administrés ne les ayant pas encore récupérés ;
- Bien effectuer le tri dans les poubelles ;
- La saison du débroussaillage est ouverte. Merci aux propriétaires concernés de bien faire le nécessaire.

Fait en Mairie le 1^{er} octobre 2024

Le Secrétaire de séance



Sylvie TOLUAFE, Maire

